LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE CLANDESTIN : STRATEGIES ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE PAPARA, NORD DE LA COTE D'IVOIRE

DOH Franck Thibaut
Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo
/Franckthid@gmail.com /0709374993
COULIBALY Djakaridja
Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo
/djakaridjacoulibaly100@gmail.com /0749370529
KONAN Hyacinthe Kouame
Université Péléforo GON COULIBALY de Korhogo/
konanhyacinthe@gmail.com / 0707255083

RESUME

Dans la sous-préfecture de Papara, au nord de la Côte d'Ivoire, l'orpaillage clandestin s'est intensifié, entraînant une dégradation des sols, la pollution des cours d'eau et des tensions sociales entre agriculteurs, orpailleurs et autorités locales. Bien qu'il procure des revenus aux populations rurales, il menace la durabilité des ressources naturelles et la cohésion communautaire. L'étude analyse les stratégies mises en œuvre pour préserver l'environnement, à partir d'une approche qualitative combinant observation directe et entretiens avec autorités et ONG. Les résultats révèlent une double dynamique à savoir la répression et la structuration. La BRICM et le GSLOI procèdent à des déguerpissements et saisies de matériels, tandis que les autorités locales et l'ONG Coginta sensibilisent les populations et restaurent les sols. La formalisation passe par des permis semi-mécanisés, des coopératives et le CEFAM. L'objectif global est de transformer l'orpaillage en levier de développement durable, conciliant économie, sécurité alimentaire et protection des écosystèmes.
Mots clés : *Papara, l'orpaillage clandestin, ressources naturelles, Formalisation*

ABSTRACT

In the sub-prefecture of Papara, in northern Côte d'Ivoire, clandestine gold mining has intensified, leading to soil degradation, water pollution, and social tensions among farmers, miners, and local authorities. Although it provides income for rural populations, it

threatens the sustainability of natural resources and community cohesion. The study analyzes the strategies implemented to preserve the environment, using a qualitative approach that combines direct observation and interviews with authorities and NGOs. The results reveal a dual dynamic, namely repression and structuring. The BRICM and GSLOI carry out evictions and equipment seizures, while local authorities and the NGO Coginta raise awareness among communities and restore soils. Formalization involves semi-mechanized permits, cooperatives, and the CEFAM. The overall objective is to transform gold mining into a lever for sustainable development, reconciling the economy, food security, and ecosystem protection.
Keywords: *Papara, clandestine gold mining, natural resources, Formalization*

INTRODUCTION

La lutte contre l'orpaillage clandestin s'inscrit dans une dynamique de gestion durable des ressources naturelles, où l'État et les communautés locales cherchent à concilier exploitation économique et préservation écologique. L'orpaillage clandestin, bien qu'il constitue une source de revenus pour les populations rurales, engendre des impacts environnementaux majeurs tels que la déforestation, la pollution des cours d'eau et la dégradation des sols (A. N'guessant et *al*, 2025, p. 2105). Cependant, l'absence de régulation efficace favorise la prolifération des sites clandestins, accentuant les conflits fonciers et les tensions sociales (A. Ewolo et *al*, 2022, p. 45). De même, cette exploitation illégale fragilise les paysages forestiers et compromet les efforts de restauration écologique (S. Aidara et D. Badiane 2020, p. 150). Ainsi, la réponse institutionnelle repose sur des stratégies étatiques combinant répression, sensibilisation et programmes de restauration. Cette problématique de l'orpaillage clandestin en Afrique de l'Ouest, et particulièrement en Côte d'Ivoire, a suscité de nombreux travaux qui mettent en évidence ses impacts environnementaux, sociaux et institutionnels. Selon A. P. Yapo, (2024, p. 210), l'orpaillage clandestin dans le département de Dimbokro entraîne une régression significative du couvert forestier et une contamination des eaux par des métaux lourds, compromettant la durabilité des ressources hydriques. De même, G. Y. Assi et *al*, (2025, p. 155) montrent que dans le département de Yakassé-Attobrou, l'activité illégale provoque une destruction des ressources

forestières estimée à plus de 21 % entre 2000 et 2025, ainsi qu'une pollution des cours d'eau. Sur le plan institutionnel, l'orpaillage clandestin ne relève pas d'une anarchie totale mais repose sur des mécanismes de régulation informels. Ces normes parallèles structurent l'activité mais créent des zones de non-responsabilité, où les opérateurs échappent aux sanctions. Cette analyse rejoint les observations de A. Ewolo et *al.* (2022, p. 45), qui insistent sur l'absence de régulation étatique et la prolifération des sites semi-mécanisés, accentuant les tensions sociales et environnementales. Enfin, la littérature internationale met en avant la nécessité d'une approche intégrée. V. Peter, (2012, p. 35) rappelle que la restauration écologique doit être au cœur des politiques publiques, tandis que A. Clewell, et *al*, (2004, p. 22) insistent sur l'importance d'une gouvernance participative impliquant les communautés locales. Ces travaux convergents vers l'idée que la lutte contre l'orpaillage clandestin ne peut se limiter à une logique sécuritaire. Elle doit s'articuler autour d'une gouvernance inclusive et durable des ressources naturelles.

Dans la sous-préfecture de Papara, ce phénomène entraîne une dégradation accélérée des sols, la pollution des cours d'eau, la disparition de certaines espèces végétales et animales, ainsi que des tensions sociales liées aux conflits d'usage entre orpailleurs, agriculteurs et autorités locales. Face à ces enjeux, l'État et les ONG ont déployé diverses stratégies allant de la répression des forces de l'ordre à la sensibilisation communautaire, en passant par des programmes de reconversion économique et de gouvernance participative. Dès lors, quelles sont les stratégies mise en œuvre dans la sous-préfecture de Papara pour la préservation des ressources naturelles de la zone ? L'hypothèse sous-jacente est que la mise en œuvre de stratégies diversifiées dans la sous-préfecture de Papara contribue significativement à la préservation et à la gestion durable des ressources naturelles. L'intérêt de cette étude réside dans sa capacité à analyser de manière critique l'efficacité de ces dispositifs, à mettre en lumière les limites des approches actuelles et à proposer des pistes pour une gestion durable des ressources naturelles. Sur le plan scientifique, elle aide à mieux réfléchir à la gouvernance environnementale et aux conflits liés aux ressources. Sur le plan pratique, elle donne des recommandations utiles aux décideurs et aux

acteurs locaux pour trouver un équilibre entre sécurité, développement économique et protection écologique. Enfin, sur le plan social, elle met en avant les effets sur les populations locales, surtout les agriculteurs, et propose des alternatives pour renforcer la cohésion communautaire et réduire la dépendance à l'orpaillage clandestin.

1. METHODOLOGIE

1.1. Présentation de la zone d'étude

La sous-préfecture de Papara, située à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire dans le département de Tengréla (figure 1), occupe une position géographique singulière. Elle constitue en effet la localité la plus septentrionale du pays et abrite un poste-frontière avec le Mali, distant de seulement trois kilomètres. Ce qui lui confère le rôle stratégique de porte d'entrée nord-ivoirienne. Elle compte 11 villages et se déploie dans un paysage de savane soudanaise, caractérisé par une végétation de hautes herbes et d'arbres clairsemés tels que le baobab, le néré et le karité. Le relief, globalement plat, est ponctué de quelques plateaux. Le climat est de type soudano-sahélien, marqué par deux saisons contrastées à savoir une longue saison sèche, de novembre à mai, dominée par l'harmattan, vent sec et poussiéreux venu du Sahara. Une saison des pluies, de juin à octobre, dont les précipitations soutiennent les activités agricoles. Cette sous-préfecture est confrontée depuis plusieurs années à une intensification de l'orpaillage clandestin, phénomène qui s'inscrit dans une dynamique nationale et régionale

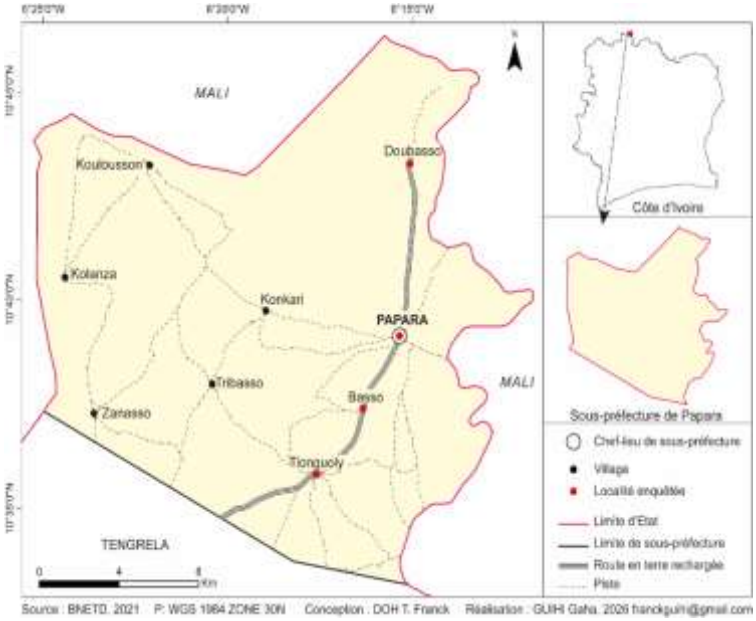


Figure 1 : Présentation de la zone d'étude

1.2 Matériels et techniques de collecte de données

La présente étude s'appuie sur une approche qualitative menée entre 2025 et 2026, qui regroupe la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à analyser des ouvrages, des mémoires, des thèses et des articles spécialisés portant sur l'orpaillage clandestin. Cette revue de littérature a permis de mettre en évidence ses effets négatifs sur l'environnement et la société. Elle a aussi fourni les bases théoriques et conceptuelles utiles pour interpréter les données recueillies sur le terrain. L'enquête de terrain s'est appuyée sur trois techniques principales notamment l'observation directe, des entretiens semi-directifs menés auprès des autorités locales et des ONG. Ces différentes interviews avaient pour objectif de recueillir des représentations, les stratégies mise en œuvre pour la préservation des ressources naturelles. Les sites d'enquête ont été choisis grâce à un échantillonnage raisonné, en tenant compte de la dynamique de l'orpaillage, de la localisation géographique et de

l'état de l'environnement. Cette démarche visait à refléter la diversité des situations sociales et spatiales de la sous-préfecture.

2. RÉSULTATS

2.1. Les stratégies actuelles de lutte contre l'orpaillage clandestin

2.1.1. Actions des pouvoirs publics : opérations de démantèlement, forces de sécurité, BNGRMP, brigades

Dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin, le Conseil national de sécurité a institué la Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM). Créée par l'arrêté n°004 MMG/CAB du 22 octobre 2018, cette unité est chargée de constater toute infraction au Code minier, de collecter les preuves et de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes. La BRICM a également pour mission de fournir au Ministère des Mines les informations nécessaires à l'élaboration de stratégies de lutte contre l'orpaillage illégal, le trafic aurifère et l'exploitation illicite des substances de carrière. Placée sous l'autorité directe du ministre, elle coordonne des opérations de contrôle, de surveillance et de déguerpissement des sites illégaux. Un programme annuel d'activités est soumis à la validation du ministre, tandis que des évaluations trimestrielles permettent d'ajuster les actions de terrain. Les agents mobilisés proviennent notamment de la Gendarmerie nationale, de la Marine nationale et des autorités minières. En cas de nécessité, la brigade est autorisée à recourir à la force publique pour mener à bien ses missions.

Les actions de répression contre l'orpaillage clandestin dans la sous-préfecture de Papara s'inscrivent dans une dynamique nationale impulsée par le Groupe spécial de lutte contre l'orpaillage illégal (GS-LOI). Elles se traduisent par des opérations de déguerpissement des sites, la destruction des campements et des installations de fortune, ainsi que la saisie d'équipements lourds tels que concasseurs et motopompes. Les forces de sécurité procèdent également à des arrestations massives, avec un nombre important d'étrangers déférés devant la justice, ce qui reflète la dimension transfrontalière du phénomène. À Papara, ces interventions visent à protéger les terres agricoles et les cours d'eau menacés par la pollution au mercure et au

cyanure, tout en préservant la cohésion sociale dans une zone rurale fragile.

2.1.2. Rôle des autorités locales et coutumières et des ONG

Plusieurs acteurs militent en faveur de la préservation des ressources naturelles dans la sous-préfecture de Papara à savoir les autorités locale et l'ONG Coginta. En effet, la lutte contre l'orpaillage clandestin repose sur une articulation entre l'autorité administrative et l'autorité coutumière. La préfecture, en tant que représentation directe de l'État, coordonne les forces de sécurité. Elle veille à l'application du Code minier, organise des opérations de déguerpissement, procède à la destruction des matériels d'exploitation illégale. Les autorités villageoises, quant à elles, jouent un rôle de proximité. Elles assurent la surveillance locale en signalant les sites clandestins, organisent des campagnes de sensibilisation sur les dangers environnementaux et sociaux de l'orpaillage, et interviennent comme médiateurs pour apaiser les tensions entre agriculteurs et orpailleurs. Elles soutiennent également les forces de sécurité en fournissant des informations et un appui logistique lors des opérations.

Quant à l'ONG Coginta, elle est une ONG suisse fondée en 2011 à Genève par Dominique Wilsler, Blaise Bonvin et Sébastien Gouraud. Spécialisée dans le domaine de la paix et de la sécurité, elle s'est donnée pour mission de renforcer la gouvernance sécuritaire et judiciaire dans le respect de l'État de droit, afin de prévenir la violence, l'insécurité et la criminalité. Présente en Côte d'Ivoire depuis 2021, Coginta concentre ses activités dans les régions du nord, avec pour objectif de consolider la sécurité, de favoriser la cohésion sociale et de prévenir le terrorisme. Dans ce cadre, elle s'est intéressée à l'orpaillage clandestin, cherchant à transformer cette activité en levier de développement et de sécurité locale. Elle organise des campagnes de sensibilisation communautaire pour informer les populations des dangers liés à l'utilisation du mercure et du cyanure, ainsi que des conséquences de la déforestation et de l'ensablement des cours d'eau. Coginta mène également des études environnementales afin de documenter la pollution et orienter les politiques locales vers une gestion durable des ressources naturelles. Sur le terrain, elle initie des projets de réhabilitation des sols, transformant des sites miniers

abandonnés en terres agricoles productives, comme l'exemple d'une parcelle de cinq hectares reconvertie en cultures vivrières à Papara. Par ailleurs, Coginta a créé le Centre de Formation à l'Artisanat Minier (CEFAM), qui encadre les orpailleurs pour promouvoir une exploitation artisanale légale et respectueuse de l'environnement. Enfin, l'ONG mobilise la jeunesse à travers des clubs verts et des programmes de mobilisation citoyenne, favorisant le reboisement, l'assainissement et la médiation sociale. L'ensemble de ces actions vise à réduire les impacts écologiques de l'orpaillage, à renforcer la cohésion sociale et à offrir des alternatives économiques durables aux communautés locales.

2.1.3. L'octroi de permis d'exploitation, levier de la formalisation et de préservation des ressources

Le code minier, dans ses articles 53 et 57, précise que l'autorisation d'exploitation minière semi-industrielle est délivrée par arrêté du Ministre chargé des Mines, sous réserve des droits déjà existants et après consultation des autorités administratives compétentes ainsi que des communes urbaines ou communautés rurales concernées. Cette autorisation peut être accordée aux personnes physiques de nationalité ivoirienne, aux sociétés coopératives dont la participation ivoirienne est majoritaire, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises de droit ivoirien dont le capital est détenu en majorité par des Ivoiriens. Les conditions d'attribution de cette autorisation sont fixées par décret. Le bénéficiaire est tenu d'exploiter les substances minières de manière rationnelle et de veiller à la protection de l'environnement. À l'expiration de son autorisation, il doit remettre en état les terrains de culture et rétablir l'irrigation normale des parcelles endommagées par ses travaux, selon des modalités définies par décret.

Ainsi, conformément aux dispositions du code minier, les populations villageoises s'orientent de plus en plus vers la création d'exploitations semi-mécanisées. Cette dynamique traduit une volonté de formaliser l'activité aurifère et de bénéficier des avantages liés à l'octroi d'un permis d'exploitation délivré par le ministère en charge des Mines (Photo 1). L'exemple de la mine de Doubasso illustre bien cette évolution : grâce au permis obtenu, les acteurs locaux ont pu mettre en place une exploitation semi-mécanisée, marquant ainsi

la transition entre l'orpaillage artisanal traditionnel et une forme plus organisée, encadrée et productive d'exploitation minière. Cette démarche favorise non seulement la régularisation des pratiques, mais aussi l'intégration des communautés dans un cadre légal qui garantit la protection de l'environnement et la restauration des terres agricoles après exploitation.



Cliché DOH, 2025

Photo 1 : Panneau indiquant un site d'exploitation semi mécanisée à Doubasso

Cette photo montre un panneau texte officiel qui annonce une décision administrative. Il s'agit de l'arrêté n°016/MMPE/DGMG du 16 janvier 2024, accordant à la Société Africaine de Commerce Africaine et de Travaux (SACOTRA) une autorisation d'exploitation semi-industrielle pour l'or dans la localité de Doubasso, sous-préfecture de Papara.

2.2. Stratégies et gestion durable des ressources

2.2.1. La restauration des sols, un levier essentiel pour la préservation des ressources

Face aux menaces engendrées par l'orpaillage illégal, la restauration des sols s'impose comme une exigence incontournable. En effet, elle ne se limite pas à une simple opération technique. Elle constitue un véritable projet de société. Tout d'abord, elle assure la sécurité alimentaire en restituant aux terres vivrières leur fertilité, condition indispensable pour garantir la production agricole et répondre aux besoins nutritionnels des populations. Or, sans cette fertilité retrouvée, les communautés rurales se voient contraintes de dépendre de marchés extérieurs, ce qui fragilise leur autonomie et accentue leur vulnérabilité. Par ailleurs, la restauration des sols joue un rôle majeur dans le renforcement de la résilience des communautés face aux effets du changement climatique. En stabilisant les terres et en réduisant l'érosion, elle permet de préserver les ressources naturelles et d'assurer une meilleure gestion de l'eau. De plus, un autre aspect essentiel réside dans la prévention et l'apaisement des conflits fonciers. L'orpaillage illégal, en déstructurant les terres et en privant les agriculteurs de leurs champs, exacerbe les tensions entre cultivateurs, éleveurs et orpailleurs. Ainsi, la restauration des sols, en redonnant aux terres leur vocation agricole, contribue à réduire ces rivalités et à instaurer un climat de coopération. Elle devient donc un instrument de pacification sociale, en rétablissant un équilibre entre les différents usages du foncier.

Dans ce contexte, les autorités locales et les ONG ont intensifié les actions de sensibilisation pour promouvoir des pratiques durables à Papara. En outre, les populations locales, la mine semi-mécanisée de Doubasso et l'ONG Coginta se sont engagées dans un processus structuré. D'une part, le diagnostic des sols ; d'autre part, la fermeture des excavations ; ensuite, la stabilisation des terrains ; et enfin, la fertilisation des sols (Photo 2 et 3). Ce travail collectif illustre une dynamique de partenariat où chaque acteur apporte sa contribution à la reconstruction écologique et sociale du territoire. Les résultats sont probants, on assiste à la relance des activités agricoles, à la consolidation de la structure des sols et à la réduction de l'érosion. En définitive, les champs autrefois dégradés par

l'orpaillage illégal sont désormais stabilisés, offrant aux communautés locales des perspectives renouvelées de production, de sécurité et de durabilité.

.



Cliché DOH, 2025

Photo 2 : Panneau indiquant un site d'orpaillage réhabilité



Cliché DOH, 2025

Photo 3 : Sols stabilisés et fertilisé

Planché 1 : Ancien site d'orpaillage restauré par l'ONG Coginta à Papara

Autrefois, ce site était gravement dégradé par les activités d'orpaillage, ce qui le rendait impropre à toute utilisation agricole. Cependant, grâce aux actions de restauration des sols menées par Coginta, il a progressivement retrouvé sa stabilité et sa fertilité. Désormais, les populations exploitent ces terres pour diverses activités agricoles, allant de la culture vivrière à la diversification des productions. Ainsi, la transformation de ce site illustre concrètement les bénéfices de la restauration. Non seulement elle permet de redonner une fonction productive aux sols, mais elle favorise également la sécurité alimentaire, la résilience communautaire et la réduction des tensions liées à l'accès aux terres. En définitive, ce

territoire, autrefois symbole de dégradation, est devenu un espace de relance agricole et de développement durable.

2.2.2. La création de coopératives, un facteur clé de gestion durable des ressources

L'orpaillage illégal, pratiqué en marge des cadres réglementaires, engendre une exploitation anarchique des gisements aurifères, provoquant la dégradation des sols, la pollution des cours d'eau par le mercure et le cyanure, la destruction des écosystèmes et l'émergence de tensions sociales autour du contrôle des sites. Face à ces dérives, la mise en place de coopératives constitue une réponse structurée et légale. Elles permettent de regrouper les orpailleurs dans une organisation reconnue, assurant la traçabilité de l'or, la formalisation des activités et l'instauration de règles collectives en matière de sécurité, de protection environnementale et de partage équitable des bénéfices. Dans la sous-préfecture de Papara, chaque village bénéficie d'une coopérative minière.

Ainsi, le village de Basso accueille la coopérative des artisans miniers de Basso, tandis qu'à Papara existe la coopérative de Tiéborogo. La création d'une coopérative repose sur plusieurs conditions à respecter. Tout d'abord, il faut fournir un ensemble de documents à la direction des mines de Boundiali. Les coopératives doivent ensuite s'acquitter d'une taxe annuelle de 600 000 FCFA pour l'exploitation semi-industrielle, ainsi que d'un impôt calculé en fonction des revenus pour l'exploitation artisanale. Quelle que soit la forme d'exploitation, artisanale ou semi-industrielle, la superficie occupée ne peut dépasser 25 hectares. À ces exigences s'ajoutent l'obligation de restaurer les sols et de limiter l'exploitation à une profondeur maximale de 15 mètres, conformément à l'article 67 du code minier. Une fois toutes ces conditions remplies, les coopératives obtiennent l'autorisation officielle de mener leurs activités. Cette stratégie permet à la fois de garantir une exploitation minière responsable et de préserver les ressources naturelles. En encadrant l'activité par des règles claires et en favorisant la création de coopératives, on limite les pratiques destructrices. L'exploitation aurifère cesse d'être une menace pour l'environnement et se transforme en levier de développement local, conciliant impératifs économiques et protection des écosystèmes.

2.2.3. Mise en place de centre de formation à l'artisanat minier

En 2023, dans la sous-préfecture de Papara, a été créée une école de formation minière appelée CEFAM (Centre de Formation à l'Artisanat Minier). Ce projet, coordonné par l'ONG suisse Coginta et financé par l'Union Européenne, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin. L'objectif est de professionnaliser l'exploitation artisanale de l'or, de la rendre légale et durable, et de favoriser la structuration des mineurs en coopératives formelles pour soutenir le développement socio-économique local. Ce centre, propose des modules variés qui combinent théorie et pratique et couvrent les dimensions techniques, économiques et environnementales de l'exploitation minière artisanale. Les axes de formation incluent notamment l'utilisation sécuritaire des équipements, les méthodes d'extraction et de concentration, la gestion des déchets, les procédures légales, la comptabilité et gestion financière, la commercialisation et accès aux marchés, les techniques de réhabilitation, la gestion des impacts environnementaux, l'utilisation responsable des produits chimiques, la prévention des risques, l'usage des équipements de protection individuelle et les premiers secours en milieu minier. Ces formations, dispensées par des experts techniques et environnementaux proposés par la SODEMI en collaboration avec Coginta, visent à doter les mineurs artisanaux des compétences nécessaires pour exercer leur activité de manière légale, sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Elles contribuent à structurer progressivement le secteur de l'orpaillage local, en favorisant l'émergence d'une exploitation minière plus responsable et durable. Depuis sa création, le CEFAM a déjà formé plusieurs dizaines de mineurs artisanaux de la sous-préfecture de Papara ainsi que d'autres localités du pays, devenant ainsi un acteur incontournable dans la formalisation et la professionnalisation de l'activité minière artisanale. Cette initiative contribue à structurer le secteur, à favoriser la création de coopératives minières et à promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles.



Cliché DOH, 2025

Photo 4 : Cour du centre de formation



Cliché DOH, 2025

Photo 5 : Panneau indiquant le centre de formation

Planché 2 : Centre de formation à l'artisanat minier de Papara

Sur la première photo, on distingue une affiche qui sert à identifier l'école, tandis que la seconde montre les salles de classe du Centre de Formation à l'Artisanat Minier. Ce centre offre aux stagiaires la possibilité, après leur formation, d'accéder à des emplois dans les mines industrielles ou semi-industrielles, ou encore de s'organiser en coopératives minières afin de créer leur propre entreprise. Il propose également des sessions de formation de courte durée, d'une durée de trois mois, destinées aux membres des différentes coopératives, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer une activité minière légale, structurée et durable.

DISCUSSION

Les résultats obtenus confirment que la lutte contre l'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Papara repose sur des stratégies mise en place par les autorités locales et l'ONG Coginta. Ces stratégies peuvent être mises en perspective avec les travaux antérieurs. En effet, E. Ostrom (1990, p. 88) rappelle que la gestion durable des ressources communes repose sur des règles collectives élaborées par les communautés elles-mêmes, ce qui éclaire le rôle des coopératives minières à Papara comme instruments de gouvernance locale. K. Meagher (2010, p. 25) souligne que l'informalité n'est pas synonyme d'anarchie mais obéit à des logiques sociales et économiques propres, ce qui permet de comprendre la structuration parallèle des réseaux d'orpailleurs. G. Hilson (2002, p. 67) insiste sur la nécessité de la réhabilitation des sites miniers pour réduire les externalités négatives, ce qui rejoint les efforts de restauration des sols menés par l'ONG Coginta. A. Bebbington et J. Bury (2013, p. 112) mettent en avant la dimension transfrontalière des activités minières illégales, qui génèrent des flux migratoires et des tensions sociales dépassant le cadre local, un enjeu crucial pour Papara située à proximité du Mali. À ces apports s'ajoutent ceux de A.Tsing (2005, p. 45), qui analyse les activités extractives comme des « zones de friction » entre logiques locales et globales, ce qui illustre la double nature de l'orpaillage clandestin à Papara, à la fois stratégie de survie et insertion dans des circuits transnationaux. G. Hilson et P. Potter (2005, p. 110) montrent que la formalisation des mineurs artisanaux ne réussit que si elle s'accompagne d'un soutien institutionnel et d'une reconnaissance des savoirs locaux, ce qui renforce l'importance du CEFAM. D. Bryceson et J. Jønsson (2010, p. 372) démontrent que l'orpaillage artisanal est un vecteur de recomposition sociale, créant de nouvelles hiérarchies et tensions, ce qui éclaire les conflits entre agriculteurs et orpailleurs à Papara. Enfin, la Banque mondiale (2019, p. 88) souligne que la durabilité des ressources minières dépend d'une gouvernance participative et de mécanismes de transparence, ce qui met en évidence les limites d'une coordination encore fragile entre État, ONG et autorités coutumières. Ainsi, la discussion confirme que la lutte contre l'orpaillage clandestin ne peut se limiter à une logique

sécuritaire mais doit intégrer la gouvernance communautaire, la reconnaissance des pratiques informelles, la restauration écologique et la coopération transfrontalière, tout en s'appuyant sur des mécanismes de transparence et de participation citoyenne.

CONCLUSION

L'étude menée sur la lutte contre l'orpaillage clandestin dans la sous-préfecture de Papara avait pour objectif d'analyser les stratégies mises en œuvre pour préserver les ressources naturelles et assurer une gestion durable du territoire. La méthodologie adoptée a combiné la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens avec les autorités locales, coutumières et les ONG, permettant de recueillir des données fiables et diversifiées. Les résultats montrent que la répression seule ne suffit pas, elle doit être complétée par des actions de sensibilisation, la restauration des sols, la création de coopératives minières et la professionnalisation des orpailleurs à travers le CEFAM. Ces dispositifs traduisent une volonté de formaliser l'activité aurifère et de réduire ses impacts négatifs sur l'environnement et la cohésion sociale. Les populations, conscientes des effets néfastes de l'orpaillage illégal, s'approprient progressivement les instruments légaux et participent à la structuration de la filière. Ainsi, l'hypothèse de départ qui stipule que la mise en œuvre de stratégies diversifiées contribue effectivement à la préservation des ressources naturelles et à la consolidation d'une gouvernance locale durable est confirmée.

BIBLIOGRAPHIE

AIDARA Sidia, BADIANE Diaouma, 2020. « Étude exploratoire des effets de l'exploitation artisanale de l'or sur le paysage forestier de Khossanto (Sénégal) », *RIGES*, Dakar, pp. 141–160.

ASSI Yapo Gislain, KOUADIO Koffi, N'GUESSAN Marie-Claire, 2025. *Orpaillage clandestin et gestion des ressources forestières à Yakassé-Attobrou*, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire, Abidjan, 210 p.

BANQUE MONDIALE, 2019. *Exploitation minière artisanale et à petite échelle : une perspective mondiale*, Washington D.C., 88 p.

BEBBINGTON Anthony, BURY Jeffrey, 2013. *Luttes souterraines : nouvelles dynamiques des secteurs minier, pétrolier et gazier en Amérique latine*, University of Texas Press, 112 p.
BRYCESON Deborah, JØNSSON Jesper, 2010. « L'exploitation aurifère et le changement social en Tanzanie », *Journal of Modern African Studies*, Vol. 48, n° 3, p. 372.
CLEWELL Andre, WINTERHALDER Keith, ARONSON James ; trad. FONTAINE Christelle & ARONSON James, 2004. *SER International Primer on Ecological Restoration*, Society for Ecological Restoration International, Tucson (USA), 80 p.
EWOLO Achille, BISIL Eric, ETOGA Eric, KOUAGOH Gwladys, YONG Judeon, KAMGA Marc Anselme, NGUIFFO Samuel, 2022. *Cameroun : l'or, secteur miné. La mine artisanale semi-mécanisée au Cameroun*, Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), Yaoundé, 80 p.
HILSON Gavin, 2002. « L'exploitation minière à petite échelle et son impact socio-environnemental dans les pays en développement », *Natural Resources Forum*, Vol. 26, n° 1, p. 67.
HILSON Gavin, POTTER Charles, 2005. « Ajustement structurel et économie de subsistance : l'orpaillage artisanal au Ghana », *Development and Change*, Vol. 36, n° 1, p. 110.
MEAGHER Kate, 2010. *Économie de l'identité : réseaux sociaux et économie informelle au Nigeria*, James Currey, 25 p.
N'GUESSAN Augustin Kouamé, GOGBÉ Zeré Marius, KOUYATÉ Kassoum, N'DOUBA Valentin, 2025. « Orpaillage artisanal et caractérisation de l'état écologique de la rivière Bagoué (Côte d'Ivoire) », *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, Vol. 19, n° 5, pp. 2100–2112.
OSTROM Elinor, 1990. *Gouvernance des biens communs : l'évolution des institutions d'action collective*, Cambridge University Press, 88 p.
TSING Anna, 2005. *Friction : une ethnographie de la connexion mondiale*, Princeton University Press, 45 p.
VALENTINE Peter, CAIRNS Stephanie, DUDLEY Nigel, HALL Carol, KEENELEYSIDE Karen, STOLTON Sue, 2012. *Restauration écologique des aires protégées : principes, lignes directrices et meilleures pratiques*, IUCN, Gland (Suisse), 120 p.

VALENTINE Peter, CAIRNS Stephanie, DUDLEY Nigel, HALL Carol, KEENELEYSIDE Karen, STOLTON Sue, 2012. *Ecological restoration for protected areas: principles, guidelines and best practices*, IUCN, Gland (Suisse), 120 p.

YAPO Armand Patrick, 2024. *Orpaillage clandestin et impacts environnementaux dans le département de Dimbokro*, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 230 p.